

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 22 – Mercredi 5 juin 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### **Arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat**

Modification du 21 mai 2019

*Le Gouvernement de la République et Canton du Jura  
arrête:*

**I.**

L'arrêté du 5 avril 2016 fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat <sup>1)</sup> est modifié comme il suit:

#### **Annexe I**

#### **Classification des fonctions du personnel de l'Etat**

**Fonctions 3.01.01, 3.01.02, 3.02.01, 3.03.01 et 3.04.01**  
(abrogées)

3.01.01 (abrogée)  
3.01.02 (abrogée)  
3.02.01 (abrogée)  
3.03.01 (abrogée)  
3.04.01 (abrogée)

**II.**

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Delémont, le 21 mai 2109

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

<sup>1)</sup> RSJU 173.411.21

Vous pouvez envoyer vos publications  
par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)**

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### La Baroche

#### Plan de Route communal

#### Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique l'aménagement du quartier de la Toulière à Charmoille.

Le plan d'aménagement est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à adresser au secrétariat communal dans les 30 jours.

La Baroche, le 3 juin 2019

Le Conseil communal

### Basse-Allaine

#### Assemblée communale ordinaire, mercredi 26 juin 2019, à 20 h, à la salle communale de Montignez

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2018.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Admir BERISHA, de son épouse Mirlinda BERISHA et de leurs enfants Erdi, Erza et Loris, domiciliés à Bux, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
3. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2018, approuver les dépassements budgétaires.
4. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal [www.basse-allaine.ch](http://www.basse-allaine.ch) à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

### Les Breuleux

#### Assemblée communale, lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, à 20 h, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Comptes communaux 2018
  - a) Ratification des dépassements de budget;
  - b) Approbation des comptes.
2. Vente à M. Julien Froidevaux de la parcelle N° 2102, environ 527 m<sup>2</sup> de terrain d'aisance, située au lieu-dit «La Deute» et en zone agricole, au prix de Fr. 19.- le m<sup>2</sup>.
3. Voter un crédit de Fr. 85000.- pour le remplacement de l'étanchéité d'une portion du toit de l'école primaire; financement par emprunt ou recettes courantes.
4. Décider du rachat au prix de Fr. 90000.- de la parcelle N° 1481 (2000 m<sup>2</sup>) du ban des Breuleux, vendue en 2012 à l'entreprise Polinox; financement par le fonds «Terrains».
5. Divers.

Le Conseil communal

### Bure

#### Assemblée communale ordinaire, lundi 24 juin 2019, à 20 h, au complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mars 2019;
2. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2018 ainsi que les dépassements budgétaires;
3. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif au remplacement de la conduite d'eau potable depuis la chambre de comptage SEHA jusqu'à la jonction de l'ancien réservoir dans le secteur Le Paradis;
4. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif au remplacement du chauffage au bâtiment communal de la mairie;
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.bure.ch](http://www.bure.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2018 peuvent être consultés à l'administration communale.

Le Conseil communal

### Châtillon

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 25 juin 2019, à 20 h, salle communale, route de Courrendlin 3, entrée nord

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Présentation du plan financier;
3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de CHF. 805000.- pour la rénovation du bâtiment scolaire et porter ainsi le crédit à 3505000.-, sous réserve de diverses subventions, à financer par voie d'emprunt. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt total et le consolider;
4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2018 et voter les dépassements budgétaires;
5. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du syndicat scolaire de l'école secondaire de Courrendlin et Châtillon;
6. Divers.

Les statuts mentionnés au point 5 de l'ordre du jour seront déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Courtedoux

### Assemblée communale ordinaire, lundi 17 juin 2019, à 20h, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2018, approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et adopter la modification de l'aménagement local - Plan de zones et règlement communal sur les constructions – « parcelles N°s 260, 261, 263, 264, 266, 268, 274, 377, 591, 4853, 5030 » - secteur La Combatte.
4. Discuter et voter **une dépense globale de Fr. 130 500.-** pour la part communale des travaux de réfection du chemin des Marronniers entrepris par l'entreprise Recomatic SA:  
A savoir, **Fr. 110 000.- pour l'assainissement du réseau d'alimentation en eau potable sur une longueur de 240 mètres, Fr. 15 000.- pour la plus-value liée à l'évacuation de l'enrobé bitumineux à forte teneur en HAP et Fr. 5 500.- pour la participation aux frais de réarbornement** (sur un total de Fr. 365 300.-, la différence de Fr. 234 800.- étant à charge de l'entreprise Recomatic SA). Cette dépense globale sera financée à hauteur de Fr. 110 000.- par le fonds communal de l'eau potable et à hauteur de Fr. 20 500.- par les liquidités courantes.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtedoux.ch](http://www.courtedoux.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtedoux, le 3 juin 2019

Le Conseil communal

## Courtételle

### Assemblée communale ordinaire, mardi 18 juin 2019, à 20h, à l'aula de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur la modification de l'aménagement local - changement d'affectation de la parcelle N° 147 - secteur UAb (thermolaquage Hevron).
3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2018
  - a) Ratifier les dépassements budgétaires
  - b) Approuver les comptes
4. Statuer sur les demandes de naturalisation de:
  - a) M. et M<sup>me</sup> Giovanni Macchia et Antonietta Degni Macchia et leurs enfants Rebecca, Donato et Melissa
  - b) M<sup>me</sup> Elena Pollesel
5. Divers et informations.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné au point 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtetelle.ch](http://www.courtetelle.ch). Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au lundi 17 juin 2019.

Courtételle, le 3 juin 2019

Le Conseil communal

## Delémont

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les vendredi 28 juin 2019, samedi 29 juin 2019 et dimanche 30 juin 2019 à l'effet de se prononcer sur la question suivante:

Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville:

- Le budget communal 2019 adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 26 novembre 2018?

Les opérations de vote auront lieu aux heures suivantes:

**Hall du Collège (Avenue de la Gare 7) – Hall de l'Hôtel de Ville (Place de la Liberté 1)**

Vendredi: 28 juin 2019 de 17h à 19h

Samedi: 29 juin 2019 de 10h à 12h et de 17h à 19h

Dimanche: 30 juin 2019 de 10h à 12h

Les pièces relatives à cet objet sont déposées à la Chancellerie communale et au Service financier (Hôtel de Ville)

## Delémont

### Arrêtés du Conseil de Ville du 27 mai 2019

#### Tractandum N° 10/2019

Le crédit de Fr. 300 000.- HT des Services industriels pour le renforcement de la station transformatrice « LEMO (5) SA » est accepté.

#### Tractandum N° 11/2019

Le crédit de Fr. 1 595 000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise Willemin-Macodel SA est accepté.

#### Tractandum N° 12/2019

Le crédit de Fr. 420 000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de easyDec SA est accepté.

#### Tractandum N° 13/2019

Le crédit de Fr. 835 000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de RF Immobilier Sàrl (rue Saint-Georges 6) est accepté.

#### Tractandum N° 14/2019

Le crédit de Fr. 695 000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à la station d'épuration du SEDE est accepté.

#### Tractandum N° 15/2019

Le crédit de Fr. 350 000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment Strate-J est accepté.

#### Tractandum N° 16/2019

Le crédit de Fr. 510 000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet industriel « Varin-Etampage SA » est accepté.

#### Tractandum N° 17/2019

L'attribution d'une subvention de Fr. 240 000.- HT par le compte de fonctionnement pour la conversion au gaz naturel de l'Hôpital du Jura, site de Delémont, est acceptée.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

#### Délai référendaire: 6 juillet 2019.

Au nom du Conseil de Ville  
Le président: Christophe Günter  
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

## Fontenais

**Assemblée communale ordinaire,  
lundi 24 juin 2019, à 20 h 15,  
Salle culturelle du bâtiment des services communaux**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 février 2019.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2018, et voter les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le décompte final pour l'aménagement de la traversée du village de Fontenais et décider de sa consolidation.
4. Prendre connaissance et approuver le contrat relatif à l'élaboration d'une cartographie des stations forestières d'un montant de CHF 67'138.55, subventionné à CHF 56'210.-. Le solde sera prélevé sur le fond forestier et donner compétence au Conseil communal pour le prélèvement.
5. Informations communales
6. Divers

*Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.*

*Le résultat des comptes ainsi que la planification financière peuvent être consultés auprès de la recette communale ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch).*

Fontenais, juin 2019

Conseil communal

### Comptes 2018: informations du Conseil Communal

#### Résultat des comptes 2018:

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale les comptes 2018 qui présentent un résultat déficitaire de CHF 197'357.57, contre un déficit prévu au budget de CHF 132'506.-. Les comptes ont été révisés par la fiduciaire qui, selon le nouveau règlement communal adopté le 17 décembre 2018, remplace la commission de révision des comptes. La commission des finances en a pris connaissance et en recommande l'acceptation.

Les dépenses sur lesquelles la commune a la maîtrise ont dans l'ensemble respecté le budget. Les principaux écarts proviennent des chapitres 08 Finances et 09 Impositions qui alourdissent le résultat final, malgré une légère amélioration de l'imposition des personnes physiques. (+ CHF 60'000.-).

Le niveau d'endettement général de la commune reste très élevé et le problème du manque de liquidités demeure une préoccupation pour les autorités, malgré l'emprunt de 2 millions de francs destinés à rembourser les arrérages à l'égard du canton. Les charges d'intérêts pèsent notamment lourdement sur les résultats et se montent pour l'ensemble des emprunts et arriérés à CHF 244'926.- au lieu des CHF 85'000.- inscrits au budget. De plus il a fallu procéder à des éliminations d'impôts pour CHF 81'335.- au lieu des CHF 30'000.- prévus par le budget. Enfin, le partage d'impôts des personnes physiques et morales avec d'autres communes s'est soldé par une diminution d'environ CHF 45'000.-.

## Les Genevez

**Assemblée bourgeoise,  
lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, à 20 h 15, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
2. Décider la constitution d'une servitude à charge du feuillet N° 162, propriété de la Bourgeoisie des Genevez, en faveur du feuillet N° 1696, propriété de M. Thomas Lüscher, pour la création d'un accès à la parcelle N° 1696 sise au lieu-dit Bout du village
3. Divers et imprévus

**Assemblée communale ordinaire,  
lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, à 20 h 30, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018
3. Nomination de deux membres au sein de la Commission du Cercle scolaire primaire de La Courtine
4. Prendre connaissance et approuver le règlement scolaire local du Cercle scolaire primaire de La Courtine
5. Présentation du décompte des travaux de rénovation de la halle polyvalente
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 960'000.- destiné à la rénovation du bâtiment locatif communal sis au «Chemin de l'école 1». Financement assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'entretien du locatif et sur le compte de réserve pour l'entretien des bâtiments du patrimoine financier, le solde par un emprunt bancaire après déduction d'éventuelles subventions. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux
7. Ratifier un crédit de Fr. 660'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410'000.- pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250'000.- pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.
8. Divers et imprévus

Le règlement mentionné au point 4 est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, par écrit et dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.lesgenevez.ch](http://www.lesgenevez.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les Genevez, le 29 mai 2019

Conseil communal

**journalofficiel@pressor.ch**

## Grandfontaine

### Assemblée communale ordinaire, mardi 25 juin 2019, à 20 h 15, bâtiment scolaire

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018
3. Présentation du projet de réfection et d'agrandissement du terrain de football et de ses infrastructures par le FC Haute-Ajoie pour un montant de Fr. 473 000.–
  - a. Discuter et voter le projet global
  - b. Discuter et voter le cautionnement au FC Haute-Ajoie par la commune et donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes y relatifs
4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2018
5. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement sur le personnel
6. Discuter et voter les modifications apportées au règlement sur les émoluments du 16 décembre 2014
7. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 5 et 6 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Grandfontaine, le 3 juin 2019

Au nom du Conseil communal

## Lajoux

### Assemblée communale extraordinaire, mercredi 26 juin 2019, à 20 h, à la cabane du football

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018
2. Ratifier un crédit de Fr. 660 000.– pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410 000.– pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250 000.– pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.
3. Nominations de deux membres à la Commission d'école du cercle scolaire de La Courtine
4. Approbation du règlement scolaire du cercle scolaire de La Courtine.
5. Divers communications du Conseil communal

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal, sur le site internet «[lajoux.ch](http://lajoux.ch)» et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous point 4 est déposé publiquement à l'administration communale durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au secrétariat communal.

Conseil communal

## Lugnez

### Changement d'affectation Le Petit Mag de Lugnez Sàrl, 2933 Lugnez

Conformément à l'article 34 de la loi sur les auberges, M. Diego Hernan Riva prévoit un changement d'affectation du Petit Mag de Lugnez Sàrl en un restaurant.

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

Du lundi au samedi: de 6 h -13 h et de 15 h - 19 h;  
Le dimanche et jours fériés: de 7 h-13 h.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Lugnez dans un délai de 30 jours, dès la publication.

Conseil communal

## Soyhières / Les Riedes-Dessus

Les ayants droit de la commune municipale sont conviés à une **assemblée communale ordinaire**

### mardi 18 juin 2019, à 20 h, à La Cave

Ordre du jour:

1. Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 09.04.2019.
2. Demande de crédit de Fr. 8942000.– sous déduction des subventions fédérales et cantonales, pour le traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières.
3. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre de la commission communale permanente des finances (2018-2022), suite à la démission de M. Noël Tièche.
4. Présentation et approbation des comptes 2018, voter les dépassements budgétaires.
5. Informations communales.
6. Divers.

Conseil communal

**Important:** nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**

## St-Brais / Montfaucon

### Nivellement de tombes au cimetière de St-Brais

Le conseil de l'arrondissement de sépulture de St-Brais/Montfaucon informe, qu'il procédera en automne 2019 à un nivellement de tombe au cimetière de St-Brais.

**Les tombes N<sup>os</sup>: 131, 131a, 33 et 34** seront enlevées. Ces places ne pouvant plus être renouvelées. Pour d'autres informations, veuillez contacter le secrétariat «[tél. 032 433 46 77](tel:0324334677)» jusqu'à fin juillet.

L'article 28 du règlement demeure réservé.

St-Brais, le 29 mai 2019

Le Conseil de l'arrondissement

**Val Terbi****Approbation de plans et de prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 28 mai 2019, les plans suivants :

– **Modification de l'aménagement local  
Plans de zones et règlement communal  
sur les constructions  
Parcelles 98, 99 et 100 de Vicques / 611 et 612  
de Corban**

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Vicques, le 29 mai 2019

Le Conseil communal

**Vendlincourt**

**Assemblée communale ordinaire,  
mardi 18 juin 2019, à 20h,  
Halle polyvalente (salle du 1<sup>er</sup> étage)**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et approuver les comptes 2018 ; voter les dépassements budgétaires \* ;
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 18000.– pour l'élaboration du plan général d'alimentation en eau (PGA), sous réserve de l'octroi de subventions cantonales. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
4. Divers et imprévus.

\* *Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2018 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.*

Vendlincourt, le 29 mai 2019

Le Conseil communal

**Publications  
des autorités administratives ecclésiastiques**

**Delémont**

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 25 juin 2019, à 20h 15,  
au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour :

1. Ouverture et lecture du procès-verbal
2. Approuver les comptes 2018 et les dépassements du budget
3. Prendre connaissance du projet d'illumination de l'église St-Marcel et voter le crédit nécessaire de Fr. 200000.– pour sa réalisation.  
Dissoudre tout ou partie
  - la réserve du compte « Provision - Illumination » du montant de Fr. 12500.–
  - la réserve du compte « Provision sans affectation » du solde dû
4. Informations du conseil de la Commune ecclésiastique
5. Informations pastorales
6. Divers

*Les comptes peuvent être consultés au secrétariat de la commune ecclésiastique.*

Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, Delémont

**Fontenais/Villars**

Le nouveau Conseil de la Commune ecclésiastique invite tous les membres de la communauté catholique-romaine de Fontenais-Villars à l'

**Assemblée de paroisse, jeudi 13 juin 2019, à 20h,  
à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Nommer un scrutateur
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2019
3. Acceptation des comptes 2018 et ratification des dépassements de budget
4. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

**Grandfontaine / Roche-d'Or**

**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique  
de Grandfontaine / Roche-d'Or,  
jeudi 27 juin 2019, à 18h 30 à la salle paroissiale  
« La Rencontre » de Grandfontaine**

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Nominations des scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Comptes 2018
5. Election d'un-e membre du Conseil ecclésiastique
6. Election d'un-e président-e du Conseil ecclésiastique
7. Election d'un-e président-e de l'Assemblée
8. Election d'un-e vice-président-e de l'Assemblée
9. Informations pastorales
10. Divers et imprévus

Au nom de la Commune ecclésiastique

**Mervelier / La Scheulte**

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mercredi 19 juin 2019, à 20h,  
à la salle paroissiale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2018.
3. Voter un crédit pour la stabilisation de la chapelle de la Neuvevie.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique

**Undervelier**

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mercredi 26 juin 2019, à 20h,  
à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Accueil et recueillement
3. Nomination de deux scrutateurs
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
5. Comptes 2018 et dépassements de crédits
6. Informations pastorales
7. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

**journalofficiel@pressor.ch**

## Avis de construction

### Courgenay

Requérante: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques. Auteure du projet: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques.

Projet: construction d'un immeuble avec 9 appartements, sous-sol partiel, balcons/terrasses, et PAC ext. sur toiture plate, sur la parcelle N° 129 (surface 2267 m<sup>2</sup>), sise Rue Général-Comman. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 31 m 95, largeur 13 m 70, hauteur 9 m 15, hauteur totale 9 m 15. Dimensions circulation verticale: longueur 5 m 05, largeur 3 m 23, hauteur 10 m 10, hauteur totale 10 m 10.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: toiture plate, fini gravier rond, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 juillet 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 3 juin 2019

Le Conseil communal

### Courgenay

Requérante: Courgenay Foncière SA, Rue de l'Armeratte 10, 2950 Courgenay. Auteure du projet: FAIVRE Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: pose de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface de 262 m<sup>2</sup> sur les toitures plates des bureaux et de l'administration, sur la parcelle N° 857 (surface 12974 m<sup>2</sup>), sise Rue de l'Armeratte. Zone d'affectation: zone d'activités AA a, Plan de lotissement avec prescriptions spéciales N° 2 «Zone industrielle régionale».

Dimensions principales inchangées, selon permis octroyé le 20 septembre 2018: longueur 44 m 50, largeur 38 m 30, hauteur 7 m 78, hauteur totale 7 m 78.

Genre de construction: murs extérieurs: sans changement, selon permis octroyé le 20 septembre 2018. Façades: sans changement, selon permis octroyé le 20 septembre 2018. Couverture: sans changement, selon permis octroyé le 20 septembre 2018. Panneaux solaire type Monocrystallin PERC, teinte noire, antireflet (réflectance inférieure à 3%), châssis aluminium, pente panneaux 10°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 juillet 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 3 juin 2019

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Frésard Michel, La Nan 60, 2762 Roches. Auteure du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: transformation d'une maison familiale. Réhaussement de la toiture, construction d'un couvert à voitures et remplacement du chauffage à mazout par une PAC air/eau, sur la parcelle N° 2234 (surface 839 m<sup>2</sup>), sise Rue Saint Hubert 29. Zone d'affectation: zone d'habitation HA.

Dimensions principales: longueur 8 m 50, largeur 8 m 40, hauteur 6 m 70. Dimensions couvert à voitures: longueur 8 m 40, largeur 4 m 50, hauteur 4 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: lames en bois, couleur: gris. Couverture: étanchéité, gravillons, couleur: gris.

Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 8 juillet 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 29 mai 2019

Le Conseil communal

### Porrentruy

Requérante: Société CR Métallique SA, Chemin des Grandes-Vies 5, 2900 Porrentruy. Auteure du projet: Société CR Métallique SA, Chemin des Grandes-Vies 5, 2900 Porrentruy.

Projet: agrandissement du bâtiment existant N° 24. Ces travaux comprennent: construction d'une halle de stockage; pose d'une tour de stockage sur la halle. Sur la parcelle N° 1224 (surface 6663 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Grandes-Vies 24. Zone d'affectation: AA: zone d'activités A.

Dimensions principales: longueur 42 m 03, largeur 24 m, hauteur 9 m 38, hauteur totale 9 m 38. Dimensions tour de stockage: longueur 12 m, largeur 7 m 97, hauteur à la corniche 23 m 88, hauteur au faîte 23 m 88.

Genre de construction: murs extérieurs: halle: cassettes, isolation, bardage métallique/Tour: panneaux sandwich. Façades: revêtement: halle: tôles ondulées/tour: panneaux sandwich, teinte: gris clair. Toit: forme: à pans, pente: 4°, couverture: tôles ondulées, teinte: gris clair.

Chauffage: halle de stockage non chauffée.

Dérogations requises: art. 51 lit. a RCC - Alignement équipement de base; art. 276 RCC - Hauteur et hauteur totale non respectées pour la tour.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 22 mai 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 9 juillet 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 3 juin 2019

Le Service UEI

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs, la Police cantonale recrute des

### Aspirant-e-s de police

**Mission:** apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Acquérir les

connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Selon son niveau de compétences, assurer la protection des personnes et des biens. Participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Selon ses capacités, empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de police.

**Exigences:** être âgé-e de 18 ans au minimum; bénéficier d'au minimum une année d'expérience professionnelle; être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C; posséder une formation scolaire ou professionnelle sanctionnée par un certificat de capacité ou un titre jugé équivalent; justifier d'une bonne culture générale; jouir d'une bonne condition physique; être titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidat-e-s retenu-e-s devront suivre avec succès l'Ecole de police et obtenir le Brevet fédéral de policier.

**Examens préalables:** des examens préalables seront organisés et porteront notamment sur le français, le sport, les compétences cognitives, des mises en situation et des entretiens RH. Les dates de ces différentes étapes sont disponibles sur le site [www.cifpol.ch](http://www.cifpol.ch).

**Entrée en fonction:** l'Ecole de police débute en janvier 2020.

**Lieu de travail:** CIFPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot ainsi que le territoire cantonal.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Marie-Jane Intenza, adjointe au Commandant de la Police cantonale jurassienne, tél. 032 420 65 65.

Une séance d'information est organisée le 12 juin 2019, à 19h, à l'auditorium de la Division commerciale du CEJEF, rue de l'Avenir 33 à 2800 Delémont.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de candidature sur le site: [www.cifpol.ch](http://www.cifpol.ch), et postulez jusqu'au 5 août 2019. Le processus de recrutement y est précisément décrit.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire de Val Terbi, des postes d'

### Enseignant-e secondaire (contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidats d'office)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

#### Taux d'activité:

- 1 poste de 12 leçons hebdomadaires de français et d'anglais;
- 1 poste de 7 leçons hebdomadaires de mathématiques et de sciences naturelles;
- 1 poste de 8 leçons hebdomadaires d'informatique.

**Profil:** Bachelor universitaire et master HEP pour les disciplines concernées.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e secondaire/Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Val Terbi, M. Patrice Kamber au 032 435 65 92.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M. Laurent Steulet, président de la Commission d'école, Route de Rochefort 9, 2824 Vicques **jusqu'au 12 juin 2019.**

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire des Breuleux, un poste d'

### Enseignant-e secondaire (contrat de durée indéterminée)

**Mission:** assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité:** 1 poste de 6 leçons hebdomadaires (mardi et mercredi matin) d'éducation musicale.

**Profil:** Bachelor universitaire et master HEP pour la discipline concernée.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e secondaire / Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2019.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire des Breuleux, M. Gilles Grandjean au 032 954 12 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école secondaire des Breuleux, M. Gilles Grandjean, Pépinière 4, 2345 Les Breuleux, **jusqu'au 12 juin 2019**.

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Entité adjudicatrice:**

Association RIO

**Entité organisatrice:**

Comité de l'Association RIO

Email: [cattin.dom@gmail.com](mailto:cattin.dom@gmail.com)

##### 1.2. Genre du pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

##### 1.3. Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

##### 1.4. Genre de marché

Marché de fournitures

##### 1.5. Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

#### 2. Objet du marché

##### 2.1. Titre du projet du marché

Plateforme i.e. système d'information et de pilotage de réseaux de soin avec prestations associées

##### 2.2. Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:**

4800000000 – Logiciels et systèmes d'information et de pilotage de réseaux de soins

#### 3. Décision d'adjudication

##### 3.1. Liste des adjudicataires

**Nom:** Technology et Consulting Studies SA, 1700 Fribourg

**Prix:** CHF 202 720.–

##### 3.2. Raison de la décision de l'adjudication

**Raisons:** Adjudication de gré à gré sur la base des articles 17, alinéa 5, et 30, alinéa 1, de la loi concernant les marchés publics (RSJU 174.1) et 9, alinéa 1, lettre c, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (RSJU 174.11). En particulier, la solution de l'adjudicataire constitue la seule plateforme de ce type en Suisse qui est destinée à la gestion des offres et des demandes pour le placement des personnes âgées dans un réseau de soins (différents prestataires de type EMS, à domicile, foyers de jours, foyer de nuit, appartements protégés, etc.). Elle offre des outils

pour la gestion et le traitement des demandes par les différents intervenants impliqués dans le processus d'orientation (évaluations, interactions entre les intervenants via un gestionnaire de tâches et un système configurable de gestion de rapports et de notifications). La plateforme offre des espaces privés pour les différents acteurs (bénéficiaires, prestataires, coordinateurs, autorités publiques) ainsi que d'espaces publics. Dès lors, le présent marché peut être adjudiqué selon une procédure de gré à gré exceptionnelle conformément à l'article 9, alinéa 1, lettre c, OAMP. En outre, l'offre correspond aux exigences techniques et financières du pouvoir adjudicateur.

#### 4. Autres informations

##### 4.1. Date de l'adjudication

**Date:** 05.06.2019

##### 4.2. Indication de voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, doivent être joints au recours.

Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**

Police cantonale jurassienne

**Service organisateur / Entité organisatrice:**

Police cantonale jurassienne, à l'attention de Damien Scheder, Les Prés-Roses 1, 2800 Delémont, Suisse, E-mail: [poc.it@jura.ch](mailto:poc.it@jura.ch)

##### 1.2. Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

##### 1.3. Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.4. Genre de marché

Marché de fournitures

##### 1.5. Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1. Titre du projet du marché

Acquisition d'un système d'optimisation des postes de travail opératrice à la centrale d'urgence de la police cantonale jurassienne avec gestion de flux vidéo soumis à des scénarii d'affichage

##### 2.2. Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:**

35000000 – Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Équipement poste opérateur Pondération 5  
 Commande centralisée pour l'opérateur  
 Pondération 10  
 Affichage des flux sur écran opérateur et mur  
 d'images Pondération 10  
 Affichage des flux prioritaires sur le mur d'images  
 Pondération 20  
 Intégration de l'ensemble des équipements  
 Pondération 10  
 Fonctionnement en mode dégradé Pondération 10  
 Qualité de l'organisation proposée, des références  
 et de l'offre Pondération 15  
 Prix Pondération 20

**3.2 Adjudicataire**

**Liste des adjudicataires**  
**Nom:** Wey Technology AG, Dorfstrasse 57,  
 8103 Unterengstringen, Suisse  
**Prix:** sans indication

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 13.03.2019

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 21.05.2019

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres:** 1

**4.5 Indication des voies de recours**

Cour administrative du Tribunal cantonal  
 jurassien dans un délai de 10 jours à compter  
 de sa notification.

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
 Commune de La Baroche  
**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
 CSD Ingénieurs SA, à l'attention de  
 M. Maïk Leuenberger, Rue de la Chaumont 13,  
 case postale 134, 2900 Porrentruy 2, Suisse,  
 Téléphone: 032 465 50 30,  
 E-mail: [m.leuenberger@csd.ch](mailto:m.leuenberger@csd.ch)

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Commune/Ville

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement**

**aux accords internationaux**  
 Non

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Localité de Charmoille - Projet d'aménagement  
 du quartier de la Toulière

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:**  
 45200000 - Travaux de construction complète ou  
 partielle et travaux de génie civil

**3. Décision d'adjudication****3.2 Adjudicataire**

**Liste des adjudicataires**  
**Nom:** Gobat Génie Civil SA, Pré Lidos 6,  
 2950 Courgenay, Suisse  
**Prix:** sans indication

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 20.02.2019  
 Numéro de la publication 1061931

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date:** 30.04.2019

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres:** 4

**Divers**

Les Enfers

**Réfection-assainissement de 9,6 km  
 de chemins agricoles et d'accès de fermes  
 sur le territoire communal, sans modification  
 de revêtement et de géométrie**

La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi  
 sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les art. 12 et 12a  
 de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de  
 la nature et du paysage, sur l'art. 6 de la loi cantonale  
 sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 et  
 sur la loi cantonale portant application de la loi fédé-  
 rale sur les chemins pour piétons et les chemins de  
 randonnées pédestres du 13 novembre 1991.

Dépôt public de la demande, avec plans, durant  
 30 jours à compter de la présente publication au  
 Secrétariat communal des Enfers, où les oppositions,  
 faites par écrit et motivées, seront reçues.

Les Enfers, le 3 juin 2019

Le Conseil communal

SEDE

**Assemblée des délégués du SEDE,  
 mercredi 26 juin 2019, à 19 h 30,  
 Hôtel de Ville Delémont  
 (salle du Conseil de Ville 2<sup>e</sup> étage)**

Proposition d'ordre du jour:

1. Ouverture, salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 4 avril 2019
3. Communications
4. Micropolluants:
  - a. Adjudication de travaux sous réserve de diverses  
 subventions fédérales et cantonales:
    - I. Gros œuvres
    - II. Génie civil et terrassement
    - III. Electricité
    - IV. Process
  - b. Information, suite du projet
5. Divers

Soyhières, le 5 juin 2019

Syndicat de chemins du Montchaibeux-Courrendlin

**Avis de dépôt public**

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliora-  
 tions structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1),  
 le Syndicat de chemins du Montchaibeux à Courrendlin  
 en accord avec l'Office cantonal de l'environnement,  
 dépose publiquement le dossier suivant:

**Amélioration de la desserte**

1. Rapport technique, devis et liste des ouvrages
2. Plan 1: 25000
3. Plan 1: 10000

4. Plans de détail 1 : 1000 avec le parcellaire
5. Profils types des chemins

Lieu de dépôt: Bureau communal de Courrendlin  
(pendant les heures d'ouverture)

Durée de dépôt: du 6 juin 2019 au 25 juin 2019

Les objets ci-dessus sont déposés sur la base de la loi cantonale sur les améliorations structurelles, de la loi cantonale sur les forêts, ainsi que des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 25 juin 2019 inclusivement, au bureau communal de Courrendlin.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Courrendlin, le 3 juin 2019

Le comité du Syndicat

---

Syndicat de gestion des déchets de Delémont  
et environs (SEOD)

**Assemblée des délégués du SEOD,  
jeudi 27 juin 2019, à 19h, au Café de la Poste  
à Glovelier**

Ordre du jour:

1. Communications, acceptation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégué(e)s du 29 novembre 2018
3. Décider et voter la consolidation du crédit de Fr. 200000.– relatif au plan spécial extension de la décharge de Boécourt ainsi que du dépassement de crédit de Fr. 6314.10 y relatif
4. Présentation et acceptation des comptes SEOD 2018 et donner décharge aux organes du SEOD
5. Discussion sur le rapport d'activités SEOD 2018
6. Démarches en cours du projet d'extension de la décharge
7. Retours des groupes de travail SEOD
  - a) GT « gestion des déchets recyclables »
  - b) GT « conduite opérationnelle »
  - c) GT « moloks »
8. Informations
  - a) Projet biogaz Courtemelon
  - b) Entrée en vigueur de l'augmentation de la redevance cantonale sur les déchets incinérables
9. Divers et imprévus

Le comité du SEOD

---